



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



41^{ème} Réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 27-28 novembre 2013

UNEP/CMS/StC41/18

INSTRUMENTS DE LA CMS ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS

Résumé

Le présent document est un rapport sur l'avancement des activités en lien avec tous les mémorandums d'entente (MdE) existants et les accords en cours de développement, depuis la 40^{ème} réunion du Comité permanent.

Le développement et la mise en œuvre des MdE de la CMS contribuent aux résolutions suivantes:

- Résolution 10.16: Priorités pour les Accords de la CMS;
- Résolution 10.5: Plan stratégique 2006-2014: objectifs 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.6, 4.3 et 4.8; et
- Résolution 10.9: Structure future, activités 2, 4, 8, 10, 11, 12 et 15.

INSTRUMENTS DE LA CMS ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS

(Préparé par le Secrétariat)

I. CONTEXTE

1. Le présent document est un rapport sur l'avancement des activités en lien avec les mémorandums d'entente (MdE) existants et les accords en cours de développement, depuis la 40^{ème} réunion du Comité permanent (StC40). Ce rapport est une actualisation du document UNEP/CMS/StC40/21a. De plus amples détails de l'historique de chacun des accords sont présentés dans le document UNEP/CMS/Conf.10.9 «État d'avancement de l'application des accords de l'Article IV déjà conclus, et de la mise au point de nouveaux accords».

II. ACCORDS

2. Les sept accords juridiquement contraignants font l'objet de rapports d'avancement séparés.

III. MÉMORANDUMS D'ENTENTE

3. À ce jour, 19 MdE ont été conclus au titre de l'Article IV de la CMS. Aucun nouveau MdE n'a été développé ou n'est entré en vigueur depuis le StC40. Le Secrétariat de la CMS est dépositaire et responsable des fonctions administratives de 17 de ces 19 MdE. Trois d'entre eux (IOSEA, Dugongs et Rapaces) sont basés dans les bureaux de la CMS éloignés de Bonn, et soutenus par des financements extérieurs. Pour les 14 MdE restants, le siège du Secrétariat de la CMS à Bonn assure des services de secrétariat, malgré de constantes contraintes en termes de ressources humaines et financières. Enfin, dans le cas de deux MdE (Ovette à tête rousse et Huemul des Andes méridionales), le Secrétariat de la CMS ne joue qu'une fonction de dépositaire, les fonctions de secrétariat étant assurées à tour de rôle par les deux Signataires (Argentine et Chili).

4. Un tableau complet présentant les MdE et leurs pays signataires peut être consulté sur http://www.cms.int/about/all_countries_f.pdf. Les 19 MdE ont été regroupés ci-après en fonction des habitats des espèces: espèces aquatiques (mammifères, reptiles et poissons), oiseaux et espèces terrestres.

5. Ce rapport souligne l'avancée des activités entreprises depuis la 40^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS (Bonn, novembre 2012) et menées jusqu'en juillet 2013.

ESPÈCES AQUATIQUES

MAMMIFÈRES AQUATIQUES

Dugongs

Mémorandum d'Entente sur la conservation et la gestion des Dugongs (*Dugong dugon*) et de leurs habitats dans l'ensemble de leur aire de répartition

6. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat par son bureau à Abou Dhabi, largement financé par le Gouvernement des Émirats arabes unis. Le regroupement des services de secrétariat des MdE Dugongs et Rapaces est conforme à la résolution 10.9, activités 8.3 et 15.2.

7. La deuxième Réunion des Signataires (MoS2) du MdE s'est tenue à Manille, Philippines, les 19 et 20 février 2013, en coopération avec le bureau des espaces et espèces protégées (PAWB) du ministère philippin de l'Environnement et des Ressources naturelles (DENR). Les principaux résultats sont les suivants:

- Approbation de l'Initiative Dugong, herbiers marins et communautés côtières (Initiative Dugong) en tant que fondement et cadre pour les activités actuelles et futures, initiées, soutenues et mises en œuvre par le Secrétariat du MdE Dugongs avec les États de l'aire de répartition.
- Mise en place et approbation du Groupe technique Dugong (DTG - Dugong Technical Group) ayant pour mission de fournir un soutien technique et des services consultatifs afin d'aider à la mise en œuvre du MdE Dugongs.
- Mise en place d'un plan de travail conjoint avec le Groupe de spécialistes des siréniens de l'UICN (SSG-Sirenia Specialist Group) pour la conservation des Dugongs et des herbiers.

8. Mise en œuvre du plan de gestion pour la conservation du Dugong: tout au long de l'année 2013, le Secrétariat a recherché activement des financements pour l'Initiative Dugong, en particulier pour l'Inde, le Mozambique, le Myanmar, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la Thaïlande, ainsi que pour le Programme d'action du Golfe pour les Dugongs qui présente deux composantes : 1) «Gulf Collaboration for Dugongs and Seagrasses» (Collaboration du Golfe pour les Dugongs et les herbiers) et 2) «Addressing Net Fishery Bycatch in the Gulf» (Résoudre le problème des prises accidentelles dans les pêches au filet dans le Golfe).

Projet FEM pour la conservation des Dugongs et des herbiers marins (GEF Dugong and Seagrass Conservation Project)

9. Huit pays, à savoir l'Indonésie, Madagascar, la Malaisie, le Mozambique, le Sri Lanka, les Îles Salomon, le Timor-Leste et le Vanuatu, se sont engagés à fournir des contributions, provenant de leurs allocations STAR biodiversité du FEM-5, au projet FEM de conservation des Dugongs et des herbiers marins prévu pour une durée de cinq ans. Chaque pays partenaire s'est engagé à apporter entre 200 000 USD et 1 000 000 USD, pour un montant total de 6 076 554 USD.

10. La consultation avec les partenaires du projet comprenait les étapes suivantes:

- En octobre et novembre 2012, avec l'aide du Groupe technique Dugongs, le Secrétariat du MdE Dugongs a coordonné une série de réunions nationales avec les pays partenaires afin de définir et de convenir des activités, de la participation des parties prenantes, des budgets, du co-financement et des modalités de mise en œuvre.
- Les 21 et 22 février 2013, en coopération avec le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles des Philippines, le Secrétariat a organisé le premier atelier international FEM, adossé à la MoS2, avec la participation de représentants de tous les pays concernés.

11. Le Secrétariat a désormais abordé la phase finale de la rédaction du document de projet et prévoit la soumission au Secrétariat du FEM pour approbation à la fin de septembre 2013.

12. L'Arabie saoudite, le Bangladesh, l'Égypte, la Somalie et le Soudan ont signé le MdE au cours des 12 derniers mois, portant le nombre total de Signataires à 26.

Phoque moine de Méditerranée

Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des populations de l'Atlantique orientale du phoque moine de la Méditerranée (*Monachus monachus*)

13. Le Secrétariat de la CMS assure la fonction de secrétariat pour ce MdE, tandis que le Gouvernement espagnol poursuit son rôle de coordination, comprenant les activités suivantes:

- La coordination et la mise en œuvre du Plan de sauvegarde du Phoque moine dans l'Atlantique.
- La mise en place d'un système permettant de suivre l'état de conservation du Phoque moine et de ses habitats dans l'archipel de Madère, et d'atténuer les conséquences négatives des interactions humaines connues. Ce travail a été entrepris par la Fondation CBD-Habitat et a été financé par le programme LIFE + de l'UE.
- Le soutien aux projets de conservation du Phoque moine et au renforcement des aires marines protégées dans l'aire de répartition atlantique africaine de l'espèce, au travers du partenariat Espagne/PNUE sur les aires protégées (LifeWeb).
- La formation des pêcheurs artisanaux locaux pour une pêche responsable et raisonnée.
- L'installation de pièges-photo dans des grottes et des plages de la péninsule du Cap Blanc au Maroc et en Mauritanie pour déterminer la présence des phoques et leur utilisation de l'habitat.

14. Une réunion du Groupe de travail est prévue début 2014.

Cétacés des îles du Pacifique

Mémoire d'Entente pour la Conservation des Cétacés et de leurs Habitats dans la Région des Îles du Pacifique

15. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdE, avec l'assistance de l'Administrateur de la CMS pour le Pacifique, basé au Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement (SPREP), conformément à la résolution 10.9, activité 8.2.

16. Les activités du Plan d'action du MdE actuellement mises en œuvre comprennent:

- l'élaboration d'un plan de gestion pour les dauphins dans les Îles Salomon;
- l'élaboration du plan de gestion du sanctuaire pour les baleines de Fidji;
- la facilitation de la formation sur l'échouage des cétacés pour Tonga et Vanuatu, en partenariat avec NOAA et l'Université d'Hawaii;
- l'amélioration de la compréhension de la diversité des espèces dans les pays et territoires océaniques grâce à l'utilisation accrue du site web www.pacificcetaceans.org, et le développement d'une application Smartphone pour la science citoyenne; et
- l'examen des activités d'observation des baleines dans la région des îles du Pacifique.

17. En mai 2013, les Signataires ont été invités à examiner le Plan d'action du MdE en plus du Programme de travail mondial de la CMS sur les cétacés et de l'examen du rapport du Conseil scientifique de la CMS, et à identifier les priorités immédiates pour une mise en œuvre nationale/régionale. Ils ont également été invités à identifier de nouvelles activités pertinentes. L'ONG Wild Migration soutient la CMS dans cette activité.

18. Le Groupe consultatif technique (TAG - Technical Advisory Group) est maintenant composé de 12 membres afin d'élargir son expertise. Deux membres supplémentaires, tous les deux des États-Unis - le plus récent Signataire du MdE - attendent leur approbation.

19. Un document sur l'exploitation minière des fonds marins et son impact sur les cétacés dans la région des îles du Pacifique est en cours de préparation par le TAG.

20. Lors d'une récente réunion des Groupes de travail de la Commission baleinière internationale (CBI) sur les plans de gestion pour la conservation des baleines et sur leur observation (24 au 26 mai 2013, Australie), l'Administrateur CMS pour la région Pacifique a présenté le MdE comme un exemple de mécanisme et de partenariat actif pour la conservation dans la région.

21. Le coordinateur du TAG a présenté le Plan d'action du MdE et le Plan stratégique de la CMS à l'atelier régional de la CDB sur la préparation du cinquième rapport national pour les pays du Pacifique.

22. Les préparatifs sont en cours pour faciliter une session CMS lors de la 9^{ème} Conférence des îles du Pacifique sur la conservation de la nature et les aires protégées (décembre 2013).

23. Les Palaos ont exprimé un intérêt vis-à-vis de la signature du MdE, ce qui porterait le nombre de signataires à 16.

Mammifères Aquatiques d'Afrique de l'Ouest

Mémoire d'Accord sur la Conservation des lamantins et des Petits Cétacés d'Afrique Occidentale et de Macaronésie

24. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdE. En raison des ressources limitées, aucune action n'a été entreprise depuis la COP10. L'idée d'établir un Groupe consultatif technique tel que celui des Cétacés des îles du Pacifique constitue toujours une option.

25. Le Secrétariat étudie également les possibilités de combiner les mécanismes de coordination de ce MdE à celui des tortues marines de l'Atlantique conformément à la résolution 10.9, activité 15.2, bien qu'aucun partenaire approprié pour la coordination, ni aucun financement permettant leurs travaux n'aient encore été identifiés.

REPTILES AQUATIQUES ET POISSONS

Tortues marines de l'Atlantique

Mémoire d'Accord sur les mesures de Conservation pour les Tortues Marines de la côte atlantique de l'Afrique

26. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdE. De 2005 à 2012, les services de coordination ont été fournis par l'Unité de coordination basée au Sénégal, connue par son acronyme français URTOMA, jusqu'à ce que le manque de financement n'y mette fin. Le Secrétariat de la CMS étudie actuellement d'autres dispositions pour la coordination, telles que la possibilité d'une coordination combinée avec celle du MdE sur la conservation des lamantins et des petits cétacés d'Afrique occidentale et de Macaronésie, mentionné ci-dessus et conformément à la résolution 10.9, activité 15.2.

27. Avec l'aide du Gouvernement français, un projet est mis en œuvre par l'Association Chélonée: *La publication officielle du décret de classement du Parc national marin d'Elombo au Cameroun et l'élaboration du plan de gestion du parc*. Le projet devrait débiter en septembre 2013.

28. En avril 2013, le Secrétariat a contacté les Signataires afin de les informer de l'avancement de la mise en œuvre du MdE, et des plans et besoins relatifs à son développement, y compris les besoins financiers. Le Secrétariat a également demandé aux Signataires des renseignements sur les activités réalisées ou prévues au niveau national en vue de contribuer à la mise en œuvre du Plan de conservation au cours de cette période de rapport. Les Signataires suivants ont présenté des rapports d'activité: République démocratique du Congo, Sénégal et Sierra Leone.

Tortues marine de l'IOSEA

Mémoire d'Accord sur la Conservation et la Gestion des Tortues Marines et de leurs Habitats de l'Océan Indien et de l'Asie du Sud-Est (MdA des Tortues marines de l'IOSEA)

29. Le Secrétariat de la CMS assure le secrétariat de ce MdE par le biais de son bureau basé à Bangkok conjointement au bureau régional du PNUE, conformément à la résolution 10.9, activités 8.1 et 8.2. Il est financé par des contributions volontaires des Signataires.

30. La quatrième réunion du Groupe de travail sur les tortues marines de l'océan Indien occidental (Western Indian Ocean – Marine Turtle Task Force - WIO-MTTF) a été organisée à Port Elizabeth, Afrique du Sud, en décembre 2012. L'atelier a notamment permis de valider et d'améliorer les critères d'évaluation qui seront utilisés pour évaluer les nominations du réseau de sites de l'IOSEA. Des discussions sont actuellement en cours pour organiser un événement parallèle WIO-MTTF en marge du colloque Western Indian Ocean Marine Science Association Scientific Symposium (Maputo, octobre 2013).

31. La poursuite du développement du réseau de sites d'importance pour les tortues marines dans la région IOSEA reste une préoccupation majeure, en prévision du lancement officiel du réseau lors de la prochaine réunion des États signataires. Environ 80 sites potentiellement candidats ont été identifiés, une galerie d'images satellitaire a été élaborée et mise en ligne, et des exemples de fiches descriptive des sites sont en cours de préparation pour une sélection de sites, en vue d'encourager les nominations par les membres IOSEA.

32. En plus de la maintenance du site web dynamique contenant des articles, des profils plus complets et des nouvelles, les publications parues fin 2012/2013 comprenaient une synthèse annuelle complète des activités liées aux tortues marines dans la région IOSEA, ainsi qu'une mise à jour de l'évaluation 2006 de l'état de conservation de la Tortue luth. La publication d'une nouvelle évaluation similaire pour la Tortue caouanne est prévue en juillet 2013.

33. L'excellente collaboration avec la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est poursuivie, avec le co-financement d'une évaluation des risques écologiques pour les tortues marines à l'échelle de la région (présentée lors de la réunion du Comité scientifique de la CTOI en décembre 2012), et la préparation, en avril 2013, d'une analyse détaillée des rapports de la CTOI en ce qui concerne les interactions pêcheries-tortues dans l'océan Indien. Le Groupe de travail de la CTOI sur les écosystèmes et les prises accessoires, réuni en septembre 2013, fournira une nouvelle occasion de collaborer sur la question des prises accessoires.

34. Un modeste financement a été sollicité pour la poursuite du Programme d'appui technique et de renforcement des capacités IOSEA, qui devrait apporter un soutien à deux ou trois pays en

développement au cours de l'année prochaine. D'autres résultats conséquents devraient se concrétiser en 2013 tels qu'une nouvelle base de données pour le suivi des contrôles de marques aux nageoires au niveau international, et une synthèse régionale de la participation et de l'engagement des acteurs dans la conservation des tortues marines dans la région IOSEA.

Requins

Mémoire d'Entente sur la Conservation des Requins migrateurs

35. Le Secrétariat de la CMS continue à assurer le secrétariat intérimaire du MdE Requins à Bonn, tel que demandé par les Signataires lors de leur première réunion.

36. Suite aux décisions prises lors de la première Réunion des Signataires, qui a eu lieu en septembre 2012, le Secrétariat intérimaire a mis en œuvre les activités suivantes :

- Soutien du Comité consultatif (CC) dans sa création et son travail initial.
- Assistance au Groupe de travail intersession pour initier ses travaux sur l'élaboration du règlement intérieur des Réunions des Signataires et sur les questions concernant les Partenaires coopérants du MdE.
- Création d'un fonds d'affectation spéciale pour le MdE et demande aux Signataires de contribuer au budget approuvé à travers des contributions volontaires.
- Développement d'un nouveau site web pour donner aux Signataires et au public un accès à des informations pertinentes sur le MdE. Son contenu sera transféré vers le futur site de la Famille CMS lorsque celui-ci sera finalisé (www.sharksmou.org).
- Élaboration d'un espace de travail en ligne pour appuyer le travail du Comité consultatif et du Groupe de travail intersession (<http://workspace.cms.int/sharks/>).
- Représentation du MdE: organisation d'un événement parallèle à la COP16 de la CITES en mars 2013, mettant l'accent sur le MdE et sur les propositions d'inscription de certaines espèces aux Annexes de la CITES ; information sur le MdE adressée aux participants d'une réunion régionale sur la conservation des requins dans la région arabe, organisée par IFAW international en collaboration avec Shark Quest Arabia.
- Déclarations et recommandations écrites, liées aux avant-projets de décisions sur la conservation des requins migrateurs à l'attention des Parties à la CITES, de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC) et de la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT), lors de leurs réunions respectives.
- Lancement de plusieurs projets de conservation avec des ONG partenaires sur les sujets suivants: le renforcement des capacités en matière de conservation des requins dans la région arabe, financé par la Commission européenne; la sensibilisation sur les menaces pesant sur les requins aux Palaos, financée par Monaco; et le renforcement des capacités et la recherche dans la région de l'Océanie, financés par le Gouvernement australien.
- Un poste P3 à temps plein et un poste G5 à temps partiel ont été créés par le PNUE au sein du Secrétariat intérimaire. Le recrutement dépendra de la disponibilité des fonds. Bien que les Signataires aient convenu d'un budget annuel de plus de 300 000 EUR, très peu de

financements ont été reçus à ce jour. Le poste actuellement financé par l'Allemagne se terminera à la fin de 2014.

37. Le Secrétariat de la CMS, avec ses administrateurs détachés à Washington (États-Unis), Apia (Samoa), Abou Dhabi (Émirats Arabes Unis) et Bangkok (Thaïlande), travaille activement au recrutement de Signataires afin d'augmenter l'adhésion au MdE.

38. Le MdE compte actuellement 26 Signataires, le plus récent étant Vanuatu, qui a signé le MdE en février 2013. La Colombie a récemment exprimé son souhait de signer le MdE.

OISEAUX

Phragmite Aquatique

Mémoire d'Entente relatif aux mesures de conservation du Phragmite Aquatique (*Acrocephalus paludicola*)

39. Le Secrétariat de la CMS assure le secrétariat de ce MdE, tandis que BirdLife International, à travers son partenaire du Royaume-Uni, la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB), poursuit sa mission de coordination. Cet accord couvre l'administration du MdE, la gestion des données sur le Phragmite aquatique, la facilitation des communications dans l'aire de répartition de l'espèce, le soutien aux projets de conservation existants, le suivi, le travail direct de conservation active, la recherche et le développement de nouveaux projets de recherche et de conservation, y compris la collecte de fonds.

Oiseaux de Proie – Rapaces

Mémoire d'Entente sur la Conservation des Oiseaux de Proie Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie

40. Le Secrétariat de la CMS assure le secrétariat de ce MdE (par l'intermédiaire de l'Unité de coordination), depuis son bureau à Abou Dhabi, financé en grande partie par le Gouvernement des Émirats arabes unis. Le regroupement des services de secrétariat des MdE Dugongs et Rapaces est conforme à la résolution 10.9, activités 8.3 et 15.2.

41. La première Réunion des Signataires du MdE Rapaces (MoS1) s'est tenue à Abou Dhabi, du 9 au 11 décembre 2012. Les principaux résultats de cette réunion, qui a bénéficié d'une forte participation, sont les suivants:

- Acceptation de l'offre du Gouvernement des Émirats arabes unis, d'établir l'Unité de coordination (CU) du MdE Rapaces au sein du Bureau du PNUE/CMS - Abou Dhabi.
- Création d'un Groupe consultatif technique (TAG) pour soutenir la mise en œuvre du MdE Rapaces, adoption du mandat, procédure de nomination et sélection provisoires des membres du TAG pour permettre d'établir le groupe et lui permettre de commencer à fonctionner en 2013, et identification des tâches à traiter par le TAG ;
- Adoption du Règlement intérieur et procédure de sélection et d'acceptation des Partenaires coopérants.
- Adoption de la résolution 10.11 de la CMS «Lignes électriques et oiseaux migrateurs»; préconisations aux Signataires et encouragements aux États de l'aire de répartition non-signataires pour qu'ils utilisent les lignes directrices sur l'atténuation et les autres mesures énoncées dans la résolution.

- Accord sur les principes de base et sur un calendrier pour les rapports nationaux sur la mise en œuvre du MdE Rapaces, et demande au TAG de développer un format approprié (comprenant une intégration future au système de rapport en ligne CMS/AEWA).

42. En réponse à la résolution 10.28 de la CMS, l'Unité de coordination a établi le Groupe de travail sur le Faucon sacre (STF - Saker Falcon Task Force) pour élaborer un Plan d'action mondial coordonné au niveau international, comprenant un système de gestion et de suivi pour la conservation du Faucon sacre (*Falco cherrug*). Il fonctionne au moyen de quatre groupes de travail consacrés aux questions suivantes : les politiques internationales et la législation, les lacunes dans les connaissances, l'utilisation durable, et le travail de terrain. La tenue d'un atelier sur le Plan d'action pour les parties prenantes du STF est prévue à Abou Dhabi, Émirats Arabes Unis, du 9 au 11 septembre 2013.

43. En mars 2013, un consultant a été recruté pour coordonner le Plan d'action international par espèce pour le Faucon concolore (*Falco concolor*). Un Groupe de travail sur le Faucon concolore a été créé pour soutenir l'initiative. De plus, un questionnaire destiné à recueillir des informations sur la répartition de l'espèce, la taille des populations, les tendances, les menaces, le statut de protection et les actions de conservation a été distribué aux États de l'aire de répartition de l'espèce en mars 2013.

44. L'Unité de coordination finance un projet mené par la Société bulgare pour la protection des oiseaux (BSPB - Bulgarian Society for the Protection of Birds) pour renforcer les capacités de travail sur le terrain dans le nord-est de l'Afrique, recueillir des informations importantes sur l'écologie du Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*) dans ses quartiers d'hivernage, et pour soutenir la conservation dans ces zones. De plus, un atelier de renforcement des capacités a été organisé à Addis-Abeba, en Éthiopie, du 9 au 11 janvier 2013, et suite à cette formation, des suivis de terrain ont été menés en Éthiopie, au Soudan et au Tchad. La phase finale du projet comprenait un séminaire de formation sur les techniques d'étude et de suivi du Vautour percnoptère sur le terrain, qui devait se tenir du 28 juillet au 3 août 2013, à Gorno Pole, Bulgarie.

45. L'espace de travail en ligne du MdE Rapaces a été lancé en mars 2013 pour soutenir le travail des membres du TAG et des groupes de travail sur le Faucon sacre et sur le Faucon concolore.

46. L'Unité de coordination continue à promouvoir le MdE Rapaces lors d'événements régionaux et mondiaux.

47. La Somalie, le Niger, la Tunisie et la Suède ont signé le MdE au cours de la période considérée, portant le nombre total de Signataires à 44 (au 4 juillet 2013).

Oiseaux des prairies

Mémoire d'Accord sur la Conservation des oiseaux de prairie et de leurs habitats dans la partie australe du continent sud-américain

48. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdA.

49. Le Secrétariat est actuellement en discussion avec Guyra Paraguay, le partenaire de BirdLife au Paraguay, en ce qui concerne la mise en place d'un accord formel de coordination du MdA, conformément à la résolution 10.9, activité 8.2. Guyra Paraguay et BirdLife ont soutenu le développement du MdA depuis 2005, ainsi que l'élaboration du Plan d'action approuvé par les Signataires de MdA au Paraguay en 2010.

Outarde barbue (Grande outarde)

Mémoire d'Accord sur la Conservation et la Gestion de la Population centre-européenne de Grande Outarde (*Otis tarda*)

50. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdA. Trois Signataires partagent à tour de rôle les fonctions de coordination.

51. Le Gouvernement hongrois a accueilli la troisième Réunion des Signataires (MoS3) adossée à un colloque scientifique sur l'Outarde barbue dans le parc national Kőrös-Maros, en Hongrie, du 8 au 12 avril 2013.

52. Le colloque scientifique de deux jours portait sur l'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices, et sur les principaux défis pour la conservation de l'Outarde barbue. Le colloque a été suivi par une excursion dans le parc national afin d'observer les outardes en plumage nuptial et de s'informer sur les méthodes de piégeage des prédateurs et sur l'agriculture extensive. La Hongrie accueille la plus grande population d'Outarde barbue en Europe centrale.

53. Lors de la MoS3, les Signataires ont convenu des actions suivantes:

- Extension de la portée géographique du MdA pour inclure quatre nouveaux États de l'aire de répartition:
 - L'Italie et le Monténégro, car ils peuvent être considérés comme une zone d'hivernage potentiel pour l'Outarde barbue.
 - La Fédération de Russie (partie européenne uniquement) car une grande partie de la population d'Outarde barbue de Russie hiverne régulièrement en Ukraine.
 - La Serbie car une petite population reproductrice existe dans le nord du pays et est probablement liée aux populations du sud de la Hongrie.
- Adoption d'un Plan d'action, pour lequel il est à noter que des informations dépendant des Signataires doivent toujours être incluses dans les annexes du document.
- Examen de l'actuel Programme de travail international à moyen terme (MTIWP-Medium-term International Work Programme) (2008-2012) et adoption d'un nouveau MTIWP pour la période 2013-2016.
- Accord de l'Allemagne, de la Hongrie et de l'Autriche pour partager la fonction de coordination, à tour de rôle et sur une base annuelle. L'Allemagne a accepté d'accueillir la MoS4 en 2016.
- Accord sur l'utilisation de l'espace de travail en ligne pour mieux coordonner les actions en faveur de l'Outarde barbue.

54. La Hongrie ayant couvert la plupart des dépenses de la MoS3, le Secrétariat n'a eu à couvrir que les frais de déplacement et d'hébergement de son personnel et des délégués éligibles. Le Secrétariat ne disposant pas de budget propre aux réunions des MdE, même cette somme modeste s'est avérée difficile à trouver.

55. Le MdA Grande Outarde a été signé par 13 pays (jusqu'en juillet 2013) et quatre organisations coopérantes. Les Signataires ont encouragé les autres États de l'aire de répartition, en particulier la Bosnie-Herzégovine, la Pologne et la Slovénie, à signer le MdE.

Flamants des Andes

Mémoire d'Entente sur la Conservation des Flamants des Andes (*Phoenicopterus andinus* and *Ph. jamesi*) hautes et leurs Habitats

56. Le Secrétariat de la CMS assure le secrétariat pour ce MdE.

57. La Commission nationale des forêts du Chili (CONAF-Corporación Nacional Forestal) organise une réunion non-officielle des États signataires et d'autres parties prenantes afin d'élaborer le Plan d'action du MdE. Elle devrait avoir lieu à Antofagasta, au Chili, les 8 et 9 août 2013. Les délégués du Chili, de Bolivie, du Pérou et de l'Argentine sont invités ainsi que d'autres experts et des ONG qui travaillent sur l'espèce.

Ouette à tête rousse

Mémoire d'Entente entre la République Argentine et la République du Chili pour la conservation de l'Oie des Andes à tête rousse (*Chloephaga rubidiceps*)

58. Le Secrétariat de la CMS agit en tant que dépositaire du MdE, tandis que les fonctions de secrétariat sont assurées à tour de rôle par les Signataires eux-mêmes.

59. Le Chili poursuit la gestion d'un programme de trois ans pour la prévention et le contrôle des espèces envahissantes dans la région de Magallanes, qui comprend des activités de suivi, de recherche et d'éducation, le contrôle de la vente d'animaux exotiques dans la région, la construction de sites de reproduction protégés pour l'Ouette à tête rousse, ainsi que d'autres mesures de conservation. Le programme se poursuivra jusqu'en 2014.

60. La cinquième réunion bilatérale des ministres aura lieu à Santiago, au Chili, les 22 et 23 août, et le Plan d'action élaboré par le Chili et l'Argentine devrait y être signé. L'objectif du Plan est de ramener la population continentale et de Terre de Feu de l'espèce à un niveau qui assurera son état de conservation. Les mesures potentielles actuellement à l'étude comprennent; le suivi des zones de nidification et d'hivernage, la prévention du tir d'espèces non-gibier et l'évaluation de modalités d'élevage alternatives.

Grue de Sibérie

Mémoire d'Accord concernant des mesures de Conservation en faveur de la Grue de Sibérie (*Grus leucogeranus*)

61. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat de ce MdA, tandis que l'International Crane Foundation (ICF) poursuit ses fonctions de coordination, conformément à la résolution 10.9, activité 8.2. Un financement de 10 000 USD a été alloué par le Secrétariat pour couvrir le salaire d'un coordonnateur à temps partiel basé à Moscou pour un an jusqu'en septembre 2013. Les activités comprennent la facilitation de l'échange d'informations, la production d'un bulletin d'information, le soutien aux programmes d'éducation et de sensibilisation du public, ainsi que la maintenance du site web dédié à la coordination de la voie de migration de la Grue de Sibérie (www.sibeflyway.org) en tant que plate-forme dynamique d'information dans le cadre du MdA.

62. Des avancées significatives ont été réalisées en ce qui concerne l'engagement des chasseurs, des organismes en lien avec la chasse, ainsi que des gardes-frontières, dans la conservation des grues en Asie centrale. Des activités éducatives portant sur l'écologie ont été menées auprès des

chasseurs sur les sites potentiellement ou récemment désignés pour intégrer le Réseau de sites critiques d'Asie centrale et de l'Ouest (WCASN - Western/Central Asian Critical Site Network), grâce au soutien financier de la Fondation Mohammed Bin-Zayed Species Conservation et à la gestion administrative assurée par ICF.

63. En Chine, une structure pour le contrôle de l'eau est encore à l'étude pour l'exutoire du lac Poyang, qui est assurément la zone humide la plus importante en Asie de l'Est pour l'hivernage des oiseaux d'eau et qui constitue un habitat essentiel pour plus de 98% de la population mondiale de la Grue de Sibérie, espèce classée «En danger critique». Plus de 90% des Grues de Sibérie font étape dans les réserves naturelles nationales Momoge et Tumuji. ICF collabore avec les réserves et les gouvernements provinciaux afin d'assurer des apports d'eau réguliers et d'élaborer des plans de gestion prenant en compte le changement climatique.

64. En Russie, le projet « *Flight of Hope* » (Vol de l'espoir) se poursuit dans l'ouest de la Sibérie pour encourager la réintroduction de la Grue de Sibérie à travers l'apprentissage des voies de migration par les jeunes oiseaux élevés en captivité, en les entraînant à suivre un avion ultra-léger. Jusqu'à dix poussins de Grue de Sibérie seront élevés au Centre d'élevage des grues d'Oka et lâchés en 2013. Deux Grues de Sibérie d'un an ont été lâchées à Uvat en juin 2013.

65. Le numéro 12 du Siberian Crane Flyway News, a été publié en anglais et en russe, et comprend des informations sur les principaux sites situés le long des trois voies de migration des Grues de Sibérie, sur l'élevage en captivité et la réintroduction, ainsi que des programmes éducatifs. Il est disponible sur le site web de la CMS.

Courlis à bec grêle

Mémoire d'Accord concernant les mesures de Conservation pour le Courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*)

66. Aucune action n'a été entreprise dans le cadre du MdA Courlis à bec grêle depuis la COP10.

ESPECES TERRESTRES

Cerf Bukharian

Mémoire d'Accord concernant la Conservation et la restauration du Cerf Bukharian (*Cervus elaphus bactrianus*)

67. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdA.

68. Au cours de la 1^{re} Réunion des Signataires du MdA tenue le 20 novembre 2011 en marge de la COP10 de la CMS, les Signataires ont décidé d'élaborer un programme de travail international à moyen terme (MTIWP) incluant des activités prioritaires pour la conservation de Cerf Bukharian. Les Signataires ont convenu d'un format qui sera complété par des consultations par courrier électronique. Bien que le Secrétariat ait lancé le processus de consultation, les contributions des Signataires sont toujours attendues et le MTIWP doit encore être finalisé.

69. Alors que la communication entre le Secrétariat et les Signataires reste faible, l'état de conservation du Cerf Bukharian s'est considérablement amélioré au cours des dernières années, la plupart des activités de l'actuel Plan d'action ayant été mises en œuvre avec une assistance considérable du WWF Russie.

70. En mars, le Secrétariat a contacté les Signataires afin de les informer de l'avancement de la mise en œuvre du MdA et des plans et besoins relatifs à son développement, y compris les besoins financiers. Le Secrétariat a également demandé aux Signataires des renseignements sur les activités réalisées ou prévues au niveau national en vue de contribuer à la mise en œuvre du *Programme de travail international à moyen terme*.

71. Si des financements s'avéraient disponibles, le Secrétariat pourrait envisager la possibilité d'organiser une réunion technique pour finaliser le MTIWP et convenir des priorités pour les années à venir.

Antilope Saïga

Mémorandum d'Entente concernant la Conservation, la Restauration et l'Utilisation durable de l'Antilope Saïga (*Saiga spp.*)

72. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdE, la coordination étant assurée par les deux ONG citées ci-dessous conformément à la résolution 10.9, activité 8.2.

73. Les deux organisations coordinatrices du MdE, Association for the Conservation of Biodiversity of Kazakhstan (ACBK) et Saiga Conservation Alliance (SCA), ont travaillé à la mise en place d'un site internet complet, le Saiga Resource Centre (SRC), qui a été lancé au cours de la réunion technique tenue le 18 juin 2013 à Astana, Kazakhstan. Conformément au Programme de travail international à moyen terme (MTIWP) 2010-2015 adopté par les Signataires à leur deuxième réunion (septembre 2010), le site web a pour objectif de suivre les progrès de la mise en œuvre du MdE et du MTIWP et de faciliter la communication et l'échange d'informations entre les points focaux officiels et les autres parties concernées par l'Antilope Saïga.

74. Depuis 2011, lorsque les deux ONG ont pris officiellement la coordination, elles ont mis en place le Saiga Resource Centre grâce à un financement initial de la Suisse pour le travail de coordination, comprenant la mise en place du site web et la traduction des Saiga News.

75. En juin 2013, une réunion technique d'une journée a eu lieu à Astana, au Kazakhstan, afin de discuter a) de l'impact sur l'Antilope Saïga de la construction d'infrastructures au Kazakhstan (clôture le long de la frontière Kazakhstan/Ouzbékistan et construction de deux nouveaux chemins de fer), ainsi que les solutions possibles pour atténuer ces impacts, et b) du mécanisme de coordination international du Saiga Resource Centre. La réunion a été organisée conjointement par la CMS, la SCA et l'ACBK.

76. Grâce à la collaboration et au financement de la Frankfurt Zoological Society (FZS) et de Flora & Fauna International (FFI), le Secrétariat a lancé une étude pour analyser la situation et les effets attendus des projets d'infrastructures mentionnés ci-dessus (clôture frontalière et chemins de fer) sur l'Antilope Saïga, et pour élaborer une série de recommandations qui seront présentées aux autorités kazakhes. Les résultats ont été discutés lors de réunions avec les autorités kazakhes compétentes (ministère de l'Environnement, ministère des Transports et bureaux de la sécurité / des frontières). Au moment d'écrire la présente synthèse, le rapport en question est en cours de finalisation et de traduction en russe pour publication.

77. Les Secrétariats de la CMS et de la CITES ont organisé un événement parallèle conjoint sur le MdE Saïga lors de la COP16 de la CITES à Bangkok en mars 2013. L'événement parallèle a rassemblé des représentants des États de l'aire de répartition et des États impliqués dans les échanges et la consommation de produits issus de l'Antilope Saïga, afin de discuter des principales menaces pesant sur l'espèce et la manière dont elles sont actuellement traitées dans le cadre du MdE

et par la CITES. Les représentants de la Chine et de l'industrie liée à la médecine traditionnelle chinoise ont participé à la réunion et ont réitéré leur souhait de contribuer à la conservation de l'Antilope Saïga in-situ et au renforcement de la coopération avec les États de l'aire de répartition.

78. En février, le Secrétariat a contacté les Signataires afin de les informer de l'avancement de la mise en œuvre du MdE et des plans et besoins relatifs à son développement, y compris les besoins financiers. Le Secrétariat a également demandé aux Signataires des renseignements sur les activités réalisées ou prévues au niveau national en vue de contribuer à la mise en œuvre du Programme de travail international à moyen terme (2011-2015) au cours de cette période de rapport.

79. Il convient de souligner que le grand nombre d'activités menées dans le cadre de ce MdE a été mis en œuvre avec un montant d'environ 12 000 EUR seulement alloué par le Secrétariat.

Huemul des Andes méridionales

Mémorandum d'Entente entre la République argentine et la République du Chili pour la Conservation du Huemul des Andes méridionales (*Hippocamelus bisulcus*)

80. Le Secrétariat de la CMS agit en tant que dépositaire du MdE, tandis que les fonctions de secrétariat sont assurées à tour de rôle par les Signataires eux-mêmes.

81. Un plan binational pour la conservation du Huemul a été signé par l'Argentine et le Chili lors de la sixième réunion binationale des ministres tenue en novembre 2012.

82. Le Comité exécutif chilien pour la conservation du Huemul (CECH - Chilean Executive Committee for the Conservation of the Huemul) a examiné le Plan national pour la conservation du Huemul lors de sa réunion en janvier 2013.

83. Le Groupe de travail régional chilien (CONAF) a présenté les activités suivantes:

- Une commission intersectorielle pour la conservation du Huemul a été créée et une résolution visant à protéger l'espèce a été élaborée.
- Des recherches ont été menées dans les zones transfrontalières communes avec l'Argentine dans le cadre du Plan binational et des traces ont été trouvées, confirmant les déplacements de l'espèce entre les deux pays.
- Des pièges photographiques sont utilisés pour suivre les déplacements des Huemuls dans de nombreuses zones protégées.
- Des campagnes de prévention des collisions de véhicules avec les Huemuls ont été lancées.
- Des programmes de sensibilisation sur l'importance de la protection de l'espèce sont menés dans les écoles.

84. Un documentaire a été produit sur le Huemul au Chili et en Argentine, appelé «Huemul, l'ombre d'une espèce» («Huemul, the Shadow of a Species»).

Éléphants – populations d'Afrique de l'Ouest

Mémorandum d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des Populations Ouest-Africaines de l'Éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*)

85. Le Secrétariat de la CMS assure la fonction de secrétariat pour ce MdA. Comme signalé au StC40, le projet qui proposait que le Programme de suivi de l'abattage illicite d'éléphants

(Programme MIKE - Monitoring the Illegal Killing of Elephants) de la CITES, assure les services de coordination à travers son bureau pour l'Afrique de l'Ouest n'a pas pu être mis en œuvre, en raison de la fermeture de ce bureau.

86. Les Secrétariats de la CMS et de la CITES restent en contact étroit en ce qui concerne les futurs projets de financement du Programme MIKE, qui pourrait être étendu à d'autres espèces menacées telles que les singes et les rhinocéros, et qui pourrait fournir des services de coordination, ce qui serait conforme à la résolution 10.9, activité 8.2.

87. Le Secrétariat examine actuellement les options de soutien à ce MdA. En mars, le Secrétariat a contacté les Signataires afin de les informer de l'avancement de la mise en œuvre du MdE et des plans et besoins relatifs à son développement, y compris les besoins financiers. Le Secrétariat a également demandé aux Signataires des renseignements sur les activités réalisées ou prévues au niveau national en vue de contribuer à la mise en œuvre du Programme de travail international à moyen terme (2012-2014) au cours de cette période de rapport.

IV. EXAMEN DU DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX ACCORDS

La Voie de migration d'Asie Centrale (CAF)

88. Les 12 et 13 décembre 2012, le Secrétariat a organisé une réunion des 30 États de la Voie de migration d'Asie centrale (Central Asian Flyway – CAF), à Abou Dhabi, adossée la première Réunion des Signataires du MdE Rapaces. Les délégués ont été invités à se prononcer sur les options concernant le cadre juridique et institutionnel de la CAF, à savoir: a) l'extension de la zone géographique de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) pour englober toute la région CAF, et l'intégration du Plan d'action pour les oiseaux d'eau de la CAF sous l'égide de l'AEWA; ou b) établir le Plan d'action pour les oiseaux d'eau de la CAF comme un cadre de conservation coopératif international et indépendant, hors du cadre de la CMS.

89. Les 17 pays représentés à la réunion, ainsi que les organisations internationales, comprenant Wetlands International et BirdLife International, ont adopté une déclaration finale qui précise que «la meilleure façon d'assurer la mise en œuvre effective du Plan d'action pour les oiseaux d'eau de la CAF est son intégration dans l'AEWA et l'expansion de la zone géographique de l'Accord pour englober toute la région CAF».

90. Les États de l'aire de répartition ont également invité les Parties à l'AEWA à considérer, lors de leur sixième session de la Réunion des Parties qui se tiendra en 2015, l'extension de la portée géographique de l'AEWA pour englober toute la région CAF et intégrer le Plan d'action CAF à l'Accord.

91. À la suite de cette réunion, le Secrétariat de la CMS, en étroite coopération avec le Secrétariat de l'AEWA, a lancé une étude pour évaluer les implications techniques, institutionnelles, juridiques et financières pour l'AEWA dans l'éventualité de l'intégration de la CAF à l'Accord. Grâce au financement du Programme régional GIZ pour l'utilisation durable des ressources naturelles en Asie centrale, un consultant a été engagé pour entreprendre ce travail et présenter les conclusions à la réunion du Comité permanent de l'AEWA en septembre 2013.

Le Mouflon d'Asie (*Ovis ammon*)

92. Suite à l'inscription du Mouflon d'Asie à l'Annexe II de la CMS lors de la COP10, et suite aux demandes des États de l'aire de répartition, le Secrétariat a entrepris l'élaboration d'un Plan d'action international pour la conservation de l'espèce. Cela a été réalisé grâce à la collaboration et au financement de la GIZ. Un avant-projet du Plan d'action a été discuté lors d'une réunion d'experts sur l'espèce des États de l'aire de répartition, avec la participation de la CITES, de TRAFFIC et du CIC, en décembre 2012 à Bichkek, au Kirghizistan. Le Plan d'action est actuellement en cours de révision et sera finalisé en collaboration avec les experts des États de l'aire de répartition nommés pour l'espèce, en utilisant l'espace de travail en ligne du Conseil scientifique.

93. Bien qu'il n'ait pas encore été possible d'identifier un mécanisme de coordination approprié pour assurer la mise en œuvre durable du Plan d'action une fois finalisé, ce document est considéré comme une référence commune utile pour que les États de l'aire de répartition coordonnent leur gestion et leurs actions de conservation du Mouflon d'Asie et améliorent leur coopération transfrontalière. C'est également le cas pour les travaux conjoints sur le document et l'échange d'informations à travers l'espace de travail en ligne. À ce stade, le Secrétariat n'envisage pas de développer un nouveau MdE sur le Mouflon d'Asie.

94. Cependant, des ressources supplémentaires pour l'Asie centrale étant éventuellement disponibles à travers la GIZ pour la tenue de réunions en 2014 et 2015, le Secrétariat étudie la possibilité de convoquer une réunion des États de l'aire de répartition du Mouflon d'Asie en 2014 pour faciliter l'approbation finale et l'adoption du Plan d'action. Nous espérons pouvoir organiser une telle réunion en marge d'autres réunions prévues sur les mammifères migrants en Asie centrale.

Mammifères des zones arides d'Eurasie centrale

95. Grâce au financement du Gouvernement suisse, le Secrétariat de la CMS a pu initier le processus prévu lors de la 40^e réunion du Comité permanent. Au moment de la rédaction du présent rapport, des termes de référence sont publiés pour : a) entreprendre une étude afin d'identifier les lacunes, les besoins et les priorités pour la conservation des mammifères migrants en Asie centrale; et b) élaborer un programme de travail pour la mise en œuvre efficace de la CMS et de ses instruments dans la région.

96. L'objectif général de ce processus est d'améliorer la conservation des mammifères migrants et de leurs habitats en Asie centrale à travers la formulation d'une stratégie cohérente pour des actions de conservation en utilisant les synergies entre les différents instruments de la CMS et d'autres acteurs et initiatives. Cela comprend la préparation des documents mentionnés ci-dessus, avec le soutien d'un groupe de travail dédié dans le cadre du Conseil scientifique, et en utilisant l'espace de travail en ligne. Il comprend également la convocation d'une réunion des parties prenantes des pays d'Asie centrale au début de 2014 afin de finaliser le programme de travail et préparer une résolution en faveur de son adoption lors de la 11^e Conférence des Parties à la CMS en 2014. Des fonds de contrepartie seront mis à disposition pour cette réunion par la GIZ.

97. Le Secrétariat de la CMS coopère étroitement avec le Programme régional de la GIZ pour l'utilisation durable des ressources naturelles en Asie centrale. La GIZ a financé différentes activités de la CMS en Asie centrale dans le passé et s'est engagée à financer des travaux supplémentaires pour mettre en œuvre les instruments de la CMS en 2014 et 2015.

98. Il convient de noter que les nombreuses activités relatives aux espèces d'Asie centrale et aux MdE ne pourraient être entreprises sans le soutien financier de la GIZ, ni sans la contribution du poste de JEA mis à disposition par l'Allemagne, qui prendra fin en décembre 2014, ce qui compromet la réalisation de l'activité 10.1 de la résolution 10.9.

Panthère des neiges (*Uncia uncia*)

99. En 2012, le Gouvernement kirghize avec le soutien de la Banque mondiale, a lancé un processus visant à améliorer la conservation mondiale de la Panthère des neiges, comprenant l'adoption d'un « Programme de conservation de l'écosystème de la Panthère des neiges » (Global Snow Leopard Ecosystem Conservation Programme - GSLEP) ainsi qu'une Déclaration sur la conservation de la Panthère des neiges, lors d'un sommet mondial qui se tiendra en octobre 2013 dans la capitale kirghize, Bichkek. De plus, il a été demandé aux onze États de l'aire de répartition de l'espèce de développer des « Priorités nationales de protection de l'écosystème de la Panthère des neiges » (National Snow Leopard Ecosystem Protection Priorities - NSLEP).

100. En décembre 2012, un premier atelier sur la stratégie mondiale en faveur de la Panthère des neiges a eu lieu à Bichkek, au Kirghizistan, suivi d'une deuxième réunion des États de l'aire de répartition et des autres parties prenantes, en mars, en marge de la COP16 de la CITES à Bangkok, où les pays ont discuté des progrès dans le développement de leur NSLEP. Le Secrétariat a participé à deux réunions pour s'assurer que les dispositions de la CMS concernant l'inscription à l'Annexe I de la Panthère des neiges ont été prises en compte. Une troisième réunion préparatoire a eu lieu en mai à Moscou, où, entre autres choses, l'avant-projet de déclaration a été discuté. En raison de la publication tardive de l'invitation, il n'a pas été possible d'obtenir de visa russe dans les temps et la CMS n'a donc pas été représentée à la réunion.

101. Le Secrétariat continue de suivre de très près ce processus et le Secrétaire exécutif a l'intention de participer au sommet mondial en octobre. En coopération avec la Banque mondiale qui coordonne ce processus, le Secrétariat s'emploie à faire en sorte que le travail en cours en Asie centrale dans le cadre de la CMS, notamment sur le Mouflon d'Asie qui est une espèce proie de la Panthère des neiges, soit pris en compte et que les possibilités de synergies et de soutien mutuel soient effectivement utilisées. À cette fin, le Secrétariat a récemment écrit à chacun des États de l'aire de répartition de la Panthère des neiges.

Oiseaux migrateurs terrestres d'Afrique-Eurasie

102. Les progrès sur le développement du Plan d'action prévu par la résolution 10.27 « Améliorer l'état de conservation des oiseaux migrateurs terrestres en Afrique et en Eurasie » sont présentés dans le document UNEP/CMS/StC41/19.

Éléphants – Populations d'Afrique centrale (*Loxodonta africana*)

103. Lors de la COP10, le Secrétariat a présenté une étude intitulée « *Synthèse: Analyse des lacunes et options visant à renforcer la conservation de l'Éléphant en Afrique centrale* » (UNEP/CMS/Conf.10.46). Il a décrit trois options possibles pour progresser.

104. La résolution 10.16 n'a pris aucune décision spécifique concernant la voie à suivre pour cette initiative, mais a prévu une liste de conditions qui doivent être abordées dans le développement de nouveaux instruments. Une exigence clé est la nécessité pour un pays ou une organisation de s'engager à mener le processus de développement.

105. Comme cela a été signalé lors du StC40, le Cameroun a fait part de sa volonté de jouer un rôle de premier plan dans l'avancement des consultations au sein de la région. À ce jour, le

Secrétariat n'a reçu aucune réponse du Cameroun à ses demandes de renseignement quant à ce processus.

Instruments en cours de développement et pour lesquels aucune avancée n'a été notée depuis la COP10

106. Depuis la COP10, il n'y a eu aucune avancée dans le développement des instruments suivants:

- Accord sur la conservation de l'Outarde houbara asiatique (*Chlamydotis undulate macqueenii*).
- Cétacés de l'Océan indien et d'Asie du Sud-Est.
- Tortues marines du Pacifique.
- Mémoire d'Entente concernant les mesures de conservation de la grande faune sahélo-saharienne
 - Le Secrétariat soutient toutefois les actions de conservation du projet sur les antilopes sahélo-sahariennes mentionnées dans le document CMS/StC40/22
- Chauves-souris d'Afrique sub-saharienne.

107. Il convient de noter qu'au paragraphe 7 de la résolution 10.16, les Parties ont décidé que si aucune expression claire d'intérêt ou proposition de mener un instrument ne voit le jour après deux périodes d'intersession, l'instrument concerné ne sera plus considéré comme un instrument en cours de développement.

Prochaines étapes

108. La résolution 10.16 de la CMS, paragraphe 5, charge le Secrétariat d'élaborer une série de critères d'évaluation des propositions de nouveaux accords. Cette demande est réitérée dans la résolution 10.19, activité 12. L'activité 5.3 de cette résolution appelle à une évaluation des MdE et de leur viabilité, dans le cadre d'une analyse plus large des lacunes de la Convention.

109. Le Secrétariat a estimé qu'il serait préférable de procéder dans un premier temps à l'évaluation des MdE, puis de prendre en compte les leçons apprises sur leur viabilité lors de l'élaboration des critères pour les nouveaux accords.

110. L'évaluation des MdE et de leur viabilité est actuellement menée par le Secrétariat. Elle sera transmise aux Parties pour commentaires dès que possible. L'évaluation et les critères pour les nouveaux accords seront présentés pour examen à la COP11.

Action requise:

Le Comité permanent est invité à:

- a. Prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de MdE, et noter les contraintes financières rencontrées par certains de ces instruments.
- b. Donner des orientations au Secrétariat au sujet des accords en cours de développement.